

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du Règlement 1100-179**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 27 juin 2022, le Règlement numéro 1100-179 modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone Rb-133 à même une partie de la zone Rb-134.

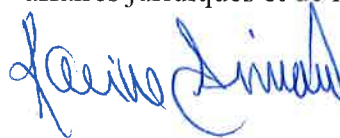
QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-179 le 23 juin 2022.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1100-179 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate